

**Arrêté n°SAGJ-2023-054**

**Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM (Scrutin du 14/11/2023)**

**RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU COMITE SCIENTIFIQUE ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSIM**

**RECEVABILITE DES CANDIDATURES**

**Scrutin du 14/11/2023**

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L713-9, L719-1 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu** les statuts de l'ENSIM approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université le 8 février 2001 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-21-072 du 17/06/2021 portant sur la proclamation des résultats au renouvellement intégral des membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM (scrutins des 15 et 16 juin 2021) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-049 du 2/10/2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM (Scrutin du 14/11/2023)
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-23-039 du 31/08/2023 portant sur la composition du Comité Électoral Consultatif de l'établissement ;
- Vu** La consultation en date du 9/11/2023 du Comité Electoral Consultatif de l'établissement.

**Arrêté n°SAGJ-2023-054**

**Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM (Scrutin du 14/11/2023)**

L'arrêté n°SAGJ-2023-049 du 2 octobre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM (Scrutin du 14/11/2023) avait fixé en son article 3 les sièges à pourvoir dans le cadre de ces élections comme suit :

- Conseil d'Administration

COLLEGE ELECTORAL	SIEGES A POURVOIR
Usagers	4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant

- Comité Scientifique et de Perfectionnement

COLLEGE ELECTORAL	SIEGES A POURVOIR
Usagers	4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****ARRETE**

les candidatures recevables pour le renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM.

**ARTICLE 1 - Collège des usagers au Conseil d'administration et au Comité scientifique et de perfectionnement**

Sont déclarées recevables pour ce scrutin les listes de candidatures présentées ci-dessous. Les délégués de liste ont été sollicités afin que la présentation de leur liste reflète l'exigence d'alternance énoncée à l'article 7.2.2 de l'arrêté SAGJ-23-049. Cette opération n'a entraîné aucune modification ou retrait de candidatures postérieurement à la date limite de dépôt des candidatures

**Arrêté n°SAGJ-2023-054**

**Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du collège des usagers du CA et du CSP de l'ENSIM (Scrutin du 14/11/2023)**

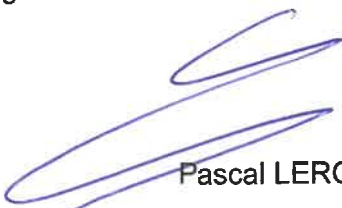
	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'Administration	USAGERS	4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant	<p><b><u>La Liste</u></b></p> PONTVIANNE Stanislas SAVOYE Emily BELZ Julien STAHLE Florine PESEZ Sacha THOMAS Glwadys FIARD Benjamin TOURNAY Clara
Comité Scientifique et de Perfectionnement	USAGERS	4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant	<p><b><u>Liste A</u></b></p> LAURENT Marius BRUNEL Adélie FOUGERAIS Eliot THOMAS Gaïa

**ARTICLE 2 - Exécution**

La responsable administrative de l'ENSIM est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 - Publication**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubriques « Université », « Elections 2023- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché dans le hall d'accueil de l'ENSIM



Pascal LEROUX